

COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

en exercice : 29

Présents et absents représentés : 23 jusqu'à 20h09 dont 4 représentés, 24 jusqu'à 20h14 dont 4 représentés, 25 jusqu'à 20h15 dont 4 représentés, 26 jusqu'à 20h29 dont 4 représentés et 27 à compter de 20h45 dont 3 représentés.

Absents excusés non représentés : 6 jusqu'à 20h09, 5 jusqu'à 20h14, 4 jusqu'à 20h15, 3 jusqu'à 20h29 et 2 à compter de 20h45.

L'an deux mille dix-sept,
Le mardi vingt-sept juin à vingt heures,
Le conseil municipal,
légalement convoqué, s'est réuni salle Thierry Paris en Mairie, sous la présidence de
M. Jean-Marc LE RUDULIER, Maire.

PRESENTS

M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Françoise GAULIER, M. Jean-François FUSCO (à compter de 20h14), Mme Myriam CHABILAN, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Mme Annick LEON, M. Jean-Paul BERTHELOT, Mme Jacqueline DESCHAMPS, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Carole SIMACOURBE, Mme Catherine LE DANTEC, Mme Sylvie SUTY, Mme Christelle RENAUDIN (à compter de 20h15), M. Etienne MOUTON, M. Sébastien DE LARMINAT, M. Rémi JOURDAN (à compter de 20h09), M. Grégoire CHAMBON (à compter de 20h45), M. Stéphane GRASSET, Mme Elisabeth MORELLI, M. Jean-Christophe HILAIRE, M. Thierry HULLOT (à compter de 20h29), M. John COLLEEMALLAY.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Mme Rina DUPRIET donne pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER.
Mme Lorraine WEISS donne pouvoir à Mme Juliette ESPINOS.
Mme Corinne LLOPIS donne pouvoir à M. Jean-Christophe HILAIRE.
M. Grégoire CHAMBON donne pouvoir à M. Sébastien DE LARMINAT (jusqu'à 20h45).

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES

Mme Sylvie PLANTIER.
M. Emmanuel HAMIACHE.
M. Rémi JOURDAN (jusqu'à 20h09).
M. Jean-François FUSCO (jusqu'à 20h14).
Mme Christelle RENAUDIN (jusqu'à 20h15).
M. Thierry HULLOT (jusqu'à 20h29).

PRESENTATION DE L'AUDIT DU THEATRE DES ARCADES

M. BOURGADE, scénographe, a réalisé un audit du Théâtre des Arcades et a présenté au conseil municipal ses conclusions ainsi que ses préconisations de travaux.

Arrivée de M. Rémi JOURDAN à 20h09.

Arrivée de M. Jean-François FUSCO à 20h14.

Arrivée de Mme Christelle RENAUDIN à 20h15.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

16.05.2017 : Rafaël Adélino Jean-pierre Adrien PINTO CRIERE

17.05.2017 : Giorgio HANNA

11.06.2017 : Arthur Paul Alexandre LEWIS

MARIAGES

10.06.2017 : Camille GOINARD et Thomas FOUCAULT

10.06.2017 : Anaïs BEUROIS et François-Xavier PACHE

17.06.2017 : Myriam CHARETON et Thibault DUPONT DE DINECHIN

DECES

25.05.2017 : Jeanne, Jacqueline PIERRELÉE

29.05.2017 : Pierre Bernard Marie PARMENTIER

SECRETAIRE DE SEANCE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Annick LEON

				NOMBRE SUFRAGE EXPRIME	
POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECISIONS MUNICIPALES

Numéro	Date	Objet
17-41	14/06/2017	Autorisation donnée au Maire de supprimer la sous régie de recettes, rattachée à la régie centralisée, dont l'objet était d'encaisser le produit de la location des salles, qui était rattachée auprès du Cabinet du Maire.
17-42	14/06/2017	Autorisation donnée au Maire de modifier la régie de recettes centralisée pour y intégrer les recettes auparavant gérées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en modifiant la liste des produits encaissés. <u>Produits encaissés :</u> <ul style="list-style-type: none"> - restaurant du personnel communal et restaurant scolaire, - études surveillées / aménagées, - accueils de loisirs péri et extra scolaires, - navette du Cerf-Volant, - ludothèque (adhésion, location des grands jeux en bois et fêtes d'anniversaire), - crèche familiale et multi-accueils, - classe de découverte/environnement et sorties scolaires, - activité du service intergénérationnel (repas, soirée à thèmes, séjours, ateliers divers, sorties,...), - aides aux seniors (portage des repas à domicile, téléalarme, prestations des aides ménagères, transport).
17-43	14/06/2017	Autorisation donnée au Maire de créer une régie de recettes d'avances pour l'encaissement des produits liés à la gestion des salles municipales, gérée directement par le régisseur de la commune.
17-44 à 17-55		<i>DM PRESENTEES LORS DU CM DU 13 MARS 2017</i>
17-56 à 17-101		<i>DM PRESENTEES LORS DU CM DU 29 MAI 2017</i>
17-102	19/05/2017	Tarification de la navette du Cerf-Volant à compter du 1 ^{er} septembre 2017. <u>Tarifs :</u> 1€ par trajet pour le premier enfant du foyer inscrit. 0,75€ par trajet pour le deuxième enfant du foyer inscrit. 0,50€ par trajet à partir du troisième enfant du foyer inscrit.
17-103	19/05/2017	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat d'animation avec l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux pour une sensibilisation aux espèces cavernicoles et à la saison des amours au profit des membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) le 28 juin 2017. Montant de la prestation : 355€ TTC.

Numéro	Date	Objet
17-104	14/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer le marché à procédure adaptée n° 17-04 avec la société COLAS Ile-de-France pour la réfection et l'aménagement de la rue du Haras, en levant l'option relative au prolongement du réseau d'assainissement pluvial et à la création de branchements d'un montant de 111 126,50€ HT, soit 133 351,80€ TTC, pour un montant global du marché de 526 740,50€ HT soit 632 088,60€ TTC. Passage en commission d'élus le 17 mai 2017.
17-105	19/05/2017	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'agence Novak Menier Architectes un marché à procédure adaptée n°17-07 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multi-accueil pour un montant global de 160 000€ HT, soit 192 000€ TTC. Passage en commission d'élus le 17 mai 2017.
17-106	23/05/2017	Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec les associations NOSTRESS et SPORTADOM pour la mise à disposition temporaire du domaine public à titre gracieux pour la tenue d'un stand de relaxation et d'exercices corporels sportifs pendant la Fête de Buc le 3 juin 2017.
17-107	14/06/2017	Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention auprès de la Direction de la culture de la Région Ile-de-France pour la création d'une ludothèque à Buc en 2017. Montant sollicité : 10 000€.
17-108	14/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec Le Centre de Pleine Nature Lionel Terray pour l'organisation d'un séjour à Clecy pour les enfants de 8 à 11 ans du 24 juillet 2017 au 28 juillet 2017 inclus. Séjour prévu pour 24 enfants et 3 accompagnateurs. Coût de la prestation : 5 799€ TTC (soit 214,78€/personne). Coût du transport : 1 850€ (aller/retour), soit 68,52€/personne. Montant global du séjour : 283,30€/personne. Montant à la charge des familles : entre 66,76€ et 333,81€ en fonction du quotient familial. Montant à la charge de la commune : il sera déterminé ultérieurement en fonction de la part restant à la charge de la commune par rapport à la tarification qui sera appliquée aux familles en fonction de leur quotient familial.
17-109	14/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer le marché n°16-17 à procédure concurrentielle avec négociation avec l'Agence Engasser et associés relatif à la maîtrise d'œuvre complète pour la création d'un complexe sportif dans le respect du caractère de la zone naturelle du paysage pour un montant de 303 990€ HT, soit 364 788€ TTC. Passage en Commission d'Appel d'Offres des 7 décembre 2016 (pour le choix des 5 candidats) et 17 mai 2017.

Numéro	Date	Objet
17-110	14/06/2017	<p>Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec la société KOLOREZ - L'Atelier de Marie-Luce Garat pour la réservation d'une visite guidée intitulée « Raconteur de pays » le 22 septembre 2017 au profit des seniors au cours du séjour au Pays Basque prévu du 16 au 23 septembre 2017.</p> <p>Montant de la prestation : 6€/personne soit au total 228€ pour 38 personnes – gratuité pour les 2 accompagnateurs.</p> <p><u>Détails du séjour :</u> 38 personnes prévues à ce jour et 2 accompagnateurs. Coût du séjour par personne : 641,73€ + supplément de 77€ pour les personnes désirant une chambre individuelle – gratuit pour les accompagnateurs. Montant à la charge des seniors : Personnes imposables : 640€/personne Personnes non imposables ou non assujetties : 320€/personne Montant pris en charge par la commune : 1,73€/personne imposable et 321,73€/personne non imposable ou non assujettie (38 seniors inscrits à ce jour dont 33 sont imposables et 5 sont non imposables ou non assujettis), soit montant total à la charge de la commune 1 665,74€ (soit 6,6% du coût global du séjour).</p>
17-111	14/06/2017	<p>Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec la société Les Grottes Isturitz Oxocelhaya pour la réservation d'une visite guidée d'une grotte le 18 septembre 2017 au profit des seniors au cours du séjour au Pays Basque prévu du 16 au 23 septembre 2017.</p> <p>Montant de la prestation : 8,50€/personne soit au total 323€ pour 38 personnes – gratuité pour les 2 accompagnateurs.</p>
17-112	14/06/2017	<p>Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec l'Office du tourisme de Bayonne pour la réservation d'une visite guidée intitulée « Visite de Bayonne » le 18 septembre 2017 au profit des seniors au cours du séjour au Pays Basque prévu du 16 au 23 septembre 2017.</p> <p>Montant de la prestation : 6€/personne soit au total 228€ pour 38 personnes – gratuité pour les 2 accompagnateurs.</p>
17-113	14/06/2017	<p>Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec la société Le train de la Rhune pour la réservation d'une visite guidée du Col de Saint Ignace le 17 septembre 2017 au profit des seniors au cours du séjour au Pays Basque prévu du 16 au 23 septembre 2017.</p> <p>Montant de la prestation : 13,50€/personne soit au total 513€ pour 38 personnes - gratuité pour les 2 accompagnateurs.</p>
17-114	14/06/2017	<p>Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec la société Le petit train de Biarritz pour la réservation d'une visite guidée intitulée « Biarritz en petit train » le 17 septembre 2017 au profit des seniors au cours du séjour au Pays Basque prévu du 16 au 23 septembre 2017.</p> <p>Montant de la prestation : 7€/personne soit au total 266€ pour 38 personnes – gratuité pour les 2 accompagnateurs.</p>
17-115		DM NON FINALISEE

Numéro	Date	Objet
17-116	14/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer les contrats Imagine R tiers payant avec la compagnie COMMUTITRES pour l'attribution par la commune d'une aide de 50€ par carte de transport pour les collégiens, les lycéens et les étudiants bucois en faisant la demande pour l'année scolaire 2017-2018. A titre indicatif, cette mesure a couté 19 150€ à la commune pour l'année scolaire 2016-2017 pour 383 attributions d'aides (93 collégiens, 162 lycéens et 128 étudiants).
17-117	14/06/2017	ANNULE ET REMPLACE LA DM N°17-58 <i>pour cause d'inversion des montants TTC et HT dans la rédaction de l'acte.</i> Autorisation donnée au Maire de signer le marché n°17-01 avec la société ATBAT relatif à la réfection de la toiture du château de la commune de Buc pour un montant de 126 627,22€ HT, soit 155 000,66€ TTC.
17-118	14/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°3 au marché n°13-17 avec la société SMACL – lot n°2 « Responsabilité civile » pour la révision de la cotisation 2016 prenant en compte l'évolution du montant des salaires bruts servant de base au calcul de la cotisation et entraînant une régularisation. Cotisation prévisionnelle – année 2016 : 12 185,20€ TTC Cotisation définitive – année 2016 : 12 595,83€ TTC. Montant de la régularisation – année 2016 : 410,63€ TTC.
17-119	14/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de parrainage avec la société BOUYGUES ENERGIES et SERVICES ZG France pour le Festival BD 2017. Montant du soutien : 750€.
17-120	14/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de réservation avec la société ORTILLOPITZ pour la visite du Col de Saint Ignace le 17 septembre 2017 au profit des seniors au cours du séjour au Pays Basque prévu du 16 au 23 septembre 2017. Montant de la prestation : 8€/personne soit au total 304€ pour 38 personnes – gratuité pour les 2 accompagnateurs.
17-121	14/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer un bon de commande avec la STI ATI Tricou Imard Renardet – Huissiers de justice – pour la constatation du non-respect de la mise en demeure pour des travaux réalisés sans autorisation pour un montant de 320€ HT soit 334,89€ TTC auxquels s'ajoutent la taxe de transport d'un montant de 7,67€.
17-122	14/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec la société RUQ SPECTACLES pour le spectacle de Gaspard Proust dans le cadre de la saison culturelle 2017-2018. Prix de cession : 9 000€ TTC. Recettes reversées intégralement à la commune.

Numéro	Date	Objet
17-123	14/06/2017	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec la société DIAC LOCATION pour la location d'une batterie pour alimenter un véhicule Renault ZOE électrique immatriculé EL 391 PX pour une durée d'un an reconductible de façon tacite sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans à compter du 1 ^{er} juin 2017 pour un montant de 102,73€ HT soit 123,28€ TTC.

Arrivée de M. Thierry HULLOT à 20h29.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 mai 2017.

URBANISME

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE BUC

Rapporteur : Monsieur DUTRUC-ROSSET

Arrivée de M. Grégoire CHAMBON à 20h45.

Sollicitation de M. Stéphane GRASSET du groupe Notre Village pour que le vote de cette délibération se fasse à bulletin secret.

M. le Maire ne répond pas favorablement à cette demande.

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	23	CONTRE	4	ABSTENTIONS	0
			M. GRASSET Mme MORELLI M. HILAIRE Mme LLOPIS		

- ADOPTE** le bilan de la concertation des habitants qui s'est déroulée au cours de l'étude de la révision du PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- OPTE** pour appliquer au contenu du projet de révision du PLU de la commune les dispositions du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016, conformément à l'article 12 VI du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme,
- ARRETE** le projet de révision du PLU de la commune de Buc, ci-annexé,
- OBSERVE** que le dossier de projet de révision du PLU sera transmis à toutes les personnes publiques associées à la procédure de révision du PLU pour avis, conformément à l'article R. 153-4 du code de l'urbanisme,
- INDIQUE** que conformément aux dispositions des articles R. 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune,
- PRECISE** que le bilan de la concertation avec le public et le projet de révision du PLU arrêté seront tenus à la disposition du public en Mairie.

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) DE LA COMMUNE DE BUC

Rapporteur : Monsieur DUTRUC-ROSSET

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

- ADOPTE** le bilan de la concertation des habitants qui s'est déroulée au cours de l'étude de la révision du RLP, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- ARRETE** le projet de révision du RLP de la commune de Buc, ci-annexé,
- OBSERVE** que le dossier de projet de révision du RLP sera transmis à toutes les personnes publiques associées à la procédure de révision du RLP pour avis, conformément à l'article R. 153-4 du code de l'urbanisme,
- INDIQUE** que conformément aux dispositions des articles R. 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune,
- PRECISE** que le bilan de la concertation avec le public et le projet de révision du RLP arrêté seront tenus à la disposition du public en Mairie.

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE la modification suivante du tableau des effectifs

POSTES A SUPPRIMER	POSTES A CREER	COMMENTAIRES
Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Animateur territorial	Effet au 1 ^{er} septembre 2017. Départ de la directrice du CCAS remplacée par un agent en poste. Ce poste devient « direction des Solidarités / Espace ludique » Un poste d'animateur dédié seniors doit être créé
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Néant	Effet au 28 août 2017 recrutement d'une Educatrice de Jeunes Enfants sur le poste de directrice adjointe au multi-accueil Le Petit Prince. Poste d'EJE vacant au tableau des effectifs
néant	Animateur territorial	Effet au 1 ^{er} septembre 2017. Remplacement du responsable du Conseil Municipal des Jeunes par un responsable de l'accueil de loisirs Espace Jeunes / Conseil Municipal des Jeunes

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2017 et suivants.

CREATION D'UN POSTE D'APPRENTI AU SERVICE COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE la création d'un poste d'apprenti au sein du service communication. Ce poste concerne la préparation d'un diplôme de niveau III BTS graphisme ou de niveau IV Bac Professionnelle métier du graphisme,

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'apprentissage ainsi que la convention avec l'organisme de formation et tout autre document nécessaire à la mise en place de cet apprentissage,

FIXE la rémunération de l'apprenti conformément à la réglementation en vigueur selon l'âge et le niveau de diplôme du candidat retenu. Selon le diplôme préparé, la rémunération de l'apprenti varie entre 25% et 61% du SMIC selon l'âge et l'ancienneté de l'apprenti dans son contrat. Elle est majorée de 10 points pour les apprentis préparant un diplôme de niveau IV et de 20 points pour ceux préparant un diplôme de niveau III. Cette rémunération est conforme aux dispositions en vigueur et évoluera conformément aux dispositions réglementaires en la matière,

PREND ACTE que dans le cadre de cet apprentissage, les frais de formation dus à l'organisme de formation sont à la charge de l'employeur Ils varient selon les écoles,

DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice 2017 et suivants.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2016-05-30/03 DU 30 MAI 2016 PORTANT CREATION DE DEUX POSTES D'APPRENTIS AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE de modifier la délibération n° 2016-05-30/03 du 30 mai 2016 portant création de deux postes d'apprentis auxiliaire de puériculture de la façon suivante : la création de deux postes d'apprentis auxiliaires de puériculture est valable jusqu'au 31 août 2019,

DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice 2017 et suivants,

DIT que les autres dispositions de la délibération n° 2016-05-30/03 du 30 mai 2016 portant création de deux postes d'apprentis auxiliaires de puériculture, restent inchangées.

PARTICIPATION FORFAITAIRE DE L'EMPLOYEUR A LA PREVOYANCE DES AGENTS AYANT SOUSCRIT UN PACK INTERIALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE de fixer la participation forfaitaire de l'employeur à la prévoyance souscrite par les agents municipaux à 10€ brut mensuel (actuellement elle s'élève à 8€ brut) à compter du 1er juillet 2017. Cette participation sera versée à tous les agents titulaires ou contractuels de la collectivité qui auront souscrit un pack prévoyance Intériale.

FINANCES

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE VERSAILLES ET LA PAROISSE DE BUC RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE DE L'EGLISE DE BUC

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DÉCIDE de signer avec l'Association Diocésaine de Versailles et la paroisse de Buc une convention de participation financière aux travaux de d'éclairage de l'Eglise réalisés en maîtrise d'ouvrage par la commune de Buc,

PRECISE que l'Association Diocésaine de Versailles – Paroisse de Buc - s'engage sur le montant fixé par le devis qui sera accepté par les deux parties,

DIT que toute demande de travaux complémentaires émanant des représentants de l'Association Paroissiale de Buc et directement liée aux travaux d'éclairage devra être validée par la Commune. Le coût de ces travaux supplémentaires sera à la charge de l'Association Diocésaine de Versailles – Paroisse de Buc,

DIT que toute demande de travaux complémentaires émanant du Maire et directement liée aux travaux d'éclairage sera à la charge de la commune.

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PRINCIPAL – ANNEE 2016

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DÉCIDE d'attribuer à Mme Françoise PIANA, Administratrice des Finances Publiques adjointe pour la commune de Buc jusqu'au 31 décembre 2016, une indemnité de conseil pour une prestation d'assistance et de conseil, pour l'année 2016, qui s'élève à 1 952,29€ bruts, cette indemnité étant calculée sur la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices clos,

DIT que la dépense est imputée au budget de la commune à l'article 6225 « indemnités aux comptables et aux régisseurs ».

FONCIER

ACQUISITION D'UN APPARTEMENT AVEC UN TERRAIN ATTENANT AU 413 RUE LOUIS BLERHOT A BUC SITUES SUR UN SECTEUR D'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) DEFINI DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

AUTORISE le Maire à acquérir au nom de la commune un appartement de 52,91 m² et un terrain attenant de 212 m² pour la somme de 165 000€ à laquelle s'ajouteront les frais notariés,

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2017.

ACQUISITION D'UN STUDIO AU 441 RUE LOUIS BLERHOT A BUC SITUÉ SUR UN SECTEUR D'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) DEFINI DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

AUTORISE le Maire à acquérir au nom de la commune un studio de 28 m² pour la somme de 140 000€ à laquelle s'ajouteront les frais notariés,

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2017.

ENVIRONNEMENT

PROJET D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT DE LA SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE BUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le « document d'aménagement » des parcelles cadastrées AD226, AD227, AD228, AD277, AD282, AD283 et AD296 pour une surface totale de 6ha49 (dont 5ha 28 de surfaces boisées) et les orientations stratégiques et techniques présentées par l'Office National des Forêts (ONF),

AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches nécessaires au traitement du dossier et à signer la convention relative à ce projet.

SOUSSION DE LA PARCELLE AB99 AU REGIME FORESTIER

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTIONS	1 M. DUTRUC-ROSSET

AUTORISE la soumission au régime forestier de la parcelle communale boisée cadastrée AB99, auprès de l'Office National des Forêts (ONF),

SOLLICITE l'Office National des Forêts, Agence Ile-de-France - Ouest, pour établir le dossier correspondant,

AUTORISE le Maire à diligenter la procédure nécessaire et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

ENFANCE/PETITE ENFANCE

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS

Rapporteur : Madame GAULIER

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance ci-annexé,

DIT

- qu'il entre en application le 28 août 2017,
- que ce règlement sera remis aux parents lors de l'inscription, consultable sur le site internet de la ville, dans les établissements et au service petite enfance.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES MULTI-ACCUEILS

Rapporteur : Madame CHABILAN

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					27
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le nouveau règlement intérieur des activités péri et extra scolaires ci-annexé,

DIT qu'il entre en application le 1^{er} septembre 2017.

DIVERS

AVENANT A LA CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				27	
POUR	27	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE l'avenant à la convention passée avec Orange, sous forme de liste des bâtiments communaux, dans le cadre de l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, pour le raccordement à la fibre optique à très haut débit des autres bâtiments communaux,

PROPOSE d'annexer à la convention initiale, la liste des bâtiments communaux éligibles au raccordement fibre optique avec Orange faisant office d'avenant à la convention initiale,

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

INFORMATION DIVERSE

SITUATION DE L'EMPLOI A BUC AU 15 JUIN 2017

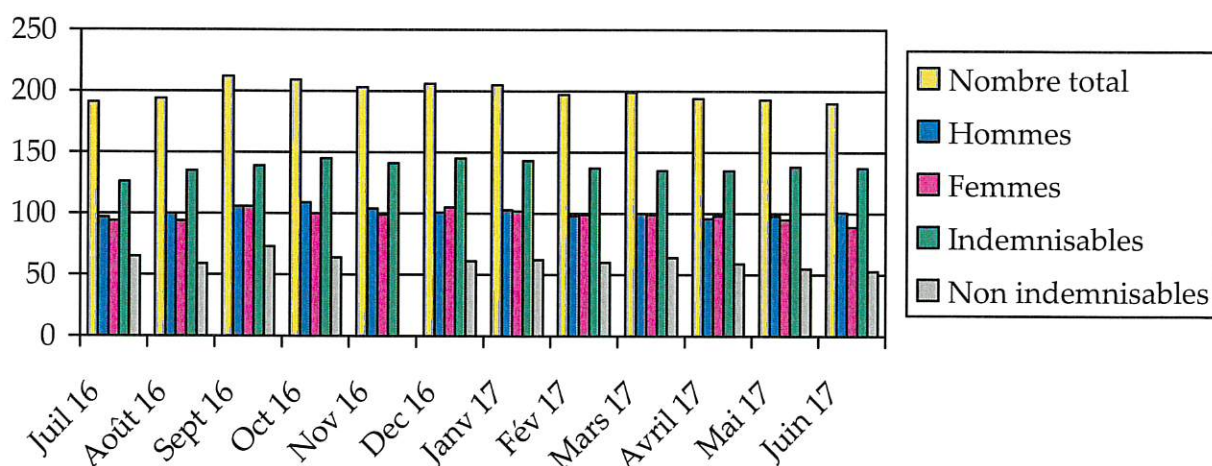
Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **15 juin 2017** : 190 personnes

Répartis de la manière suivante : 101 hommes et 89 femmes

Dont 137 indemnisables et 53 non indemnisables *

(source : portail emploi du site internet de pôle emploi)



QUESTIONS DIVERSES

GROUPE NOTRE VILLAGE

Question n°1 : Acquisitions et préemptions dans le cadre des OAP

Nous aimerions avoir une vue synthétique des biens déjà préemptés ou acquis par la commune dans les différentes OAP ainsi que la situation financière associée (sommes investies et mode de financement). Par ailleurs, comment est envisagé le démarrage des travaux sur une parcelle partielle de l'OAP Huguier-Louis Blériot tout en garantissant l'objectif global de cette OAP (circulation, arbres, ...) présenté dans le projet de PLU ?

Réponse :

Les acquisitions en vue de la réserve foncière dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) prévues dans la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont été financées par à la fois de l'autofinancement et par l'emprunt avec un taux à 0,36%

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 22h10.

LES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX AURONT LIEU :

- **LE VENDREDI 30 JUIN 2017 A 08h00**
- **LE LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017 A 20h00**

Fait à Buc, le 28 juin 2017

Le Maire,

Jean-Marc LE RUDULIER

